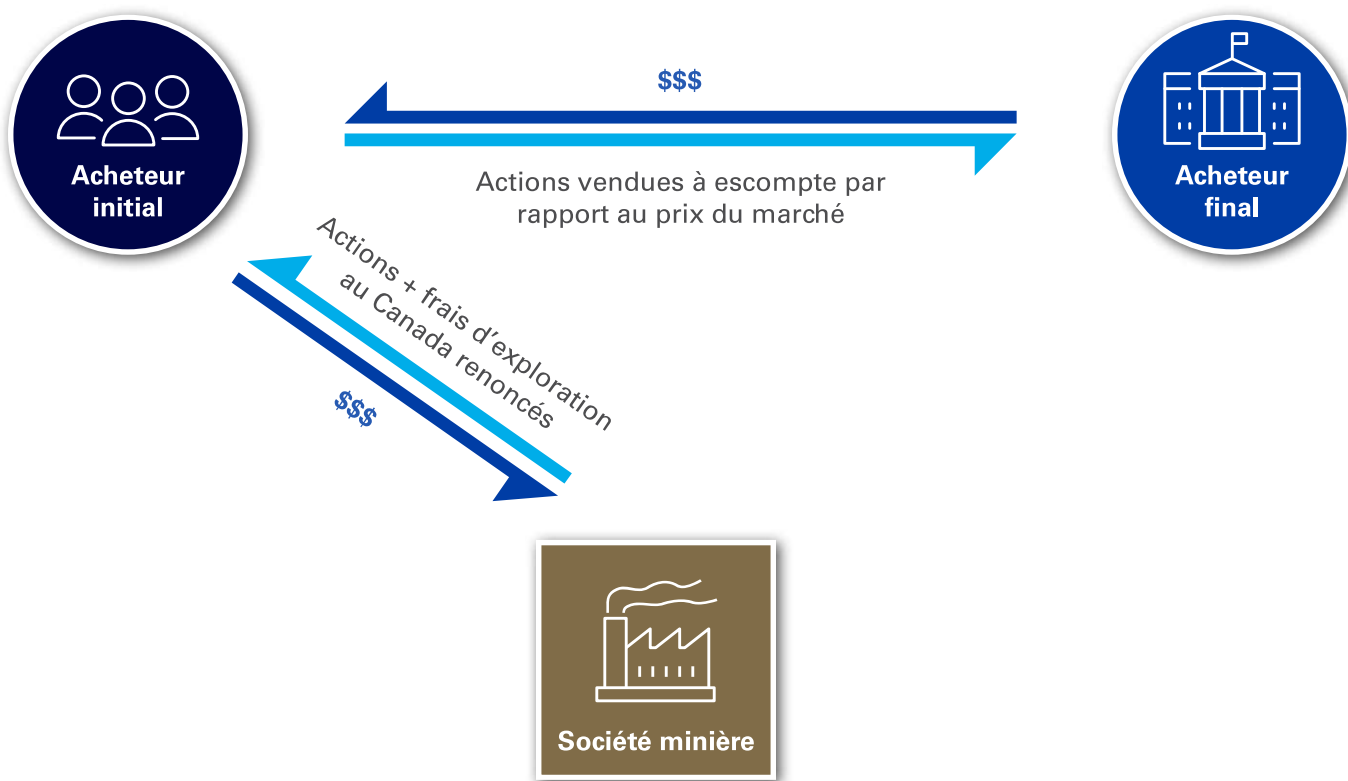


Introduction aux actions accréditatives structurées

Aperçu

- Investissement fiscalement avantageux créé dans les années 1970 pour encourager l'exploration et le développement des ressources naturelles au Canada
- Les actions accréditatives permettent aux sociétés d'exploration de renoncer aux frais d'exploration au Canada (FEC) en faveur des investisseurs afin que ceux-ci puissent bénéficier directement des déductions fiscales
- En plus, les investisseurs peuvent recevoir des crédits d'impôt pour l'exploration minière lorsqu'ils investissent dans des sociétés qui mènent des activités d'exploration minière préliminaire
- Les financements d'actions accréditatives structurées impliquent un acheteur initial qui achète les actions à prime par rapport au prix du marché pour bénéficier des avantages fiscaux, puis revend simultanément les actions à escompte par rapport au prix du marché à un acheteur institutionnel final identifié à l'avance

Procédure pour un financement d'actions accréditatives structurées



Rendement illustratif pour un financement minéraux critiques au Québec

Il est à noter que le rendement pour des investissements en actions accréditives est influencé par plusieurs facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, le prix reçu lors de la vente des actions et l'admissibilité à certaines déductions fiscales et à certains crédits d'impôt

Analyse des flux monétaires pour une souscription de 100 000 \$ (contribuable individuel au Québec)

Les souscripteurs sont présumés être imposés aux taux marginaux combinés maximums d'impôt

Achat des actions accréditives par le souscripteur		A	(100 000 \$)	
Vente d'actions par le souscripteur		B	52 355 \$	1
Perte sur la vente d'actions aux investisseurs finaux			(47 645 \$)	
Frais de services financiers		C	(9 500 \$)	2
Décaissement net lors de la clôture de la transaction		D	(57 145 \$)	
Frais d'exploration au Canada (FEC)				
Économies au fédéral	27,56 % x A		27 560 \$	
Économies au provincial (incluant 20 % d'incitatifs Québec)	25,75 % x A x 120 %		30 900 \$	
Total économies FEC		E	58 460 \$	
Crédit d'impôt à l'investissement (CII) pour exploration				
CII au fédéral	30,00 % x A	F	30 000 \$	3
Inclusion revenu CII au fédéral (pour l'année fiscale 2025)	27,56 % x F		(8 268 \$)	4
Total net des avantages CII		H	21 732 \$	
Impôt payable au fédéral sur le gain en capital résultant de la vente				
Impôt sur le gain en capital	27,56 % x [(B+C) / 2]	I	(5 905 \$)	5
Sommaire				
Investissement net		D	(57 145 \$)	
Économies d'impôt nettes	E + H + I	J	74 287 \$	
Flux monétaires nets	D + J	K	17 142 \$	
Rendement net après impôt	K / D		30.00 %	6

- Produit de la vente des actions aux acheteurs finaux reçu lors du règlement
- Avantage fiscal provincial supplémentaire pour l'investissement dans certaines sociétés d'exploration minière au Québec
- Crédit d'impôt fédéral à l'investissement (CII) dans une société d'exploration de minéraux critiques
- Le CII est ajouté au revenu de l'année suivante (il peut être compensé par un nouveau CII au cours de l'année 2 si le souscripteur effectue à nouveau un investissement en actions accréditives)
- Gain en capital résultant de la vente aux acheteurs finaux, le prix de base rajusté (PBR) des actions accréditives étant égal à zéro
- Taux de rendement après impôt (flux monétaires nets divisé par le montant de l'investissement net)

ON S'INVESTIT, POUR VOUS.

Les informations contenues dans ce document proviennent de sources que nous estimons fiables, mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude ou la fiabilité. Les opinions exprimées sont basées sur une analyse et une interprétation datant de la date de publication et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. En outre, elles ne constituent pas une offre ou une sollicitation d'achat ou de vente des titres mentionnés. L'investissement dans les actions accréditives ne convient pas à tous les types d'investisseurs en raison du risque élevé de ce type d'investissement. Avant d'envisager cet investissement pour des raisons fiscales, veuillez consulter votre comptable ou votre fiscaliste afin d'évaluer l'impact d'un tel investissement sur votre fiscalité personnelle. iA Marchés des capitaux est une division de iA Gestion privée de patrimoine inc., qui est membre du Fonds canadien de protection des investisseurs et de l'Organisme canadien de réglementation des investissements.